RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé

ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente en mai 2024 des dépassements de la concentration en Bromates. L'utilisation d'une ressource secondaire a été utilisée durant les investigations et les actions de l'exploitant destinées à recouvrer une bonne qualité de l'eau sur tout le réseau.

Indicateur global de qualité

D

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FONT REYNAUDE, PRISE D'EAU CADARACHE. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 842 personnes sur 2 communes (JOUQUES, SAINT-PAUL-LES-DURANCE). Le responsable des installations est : « DIRECTION EXPLOITATION ZONE NORD ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
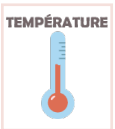	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/04/2025**

UDI **013000503**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes (Escherichia Coli et Entérocoques). Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **9,38 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **176**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,08 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

BROMATES — D — Mauvaise qualité

Eléments produits lors de la désinfection de l'eau. Ils proviennent d'impuretés présentes dans l'eau de javel ou de l'oxydation des ions bromures présents dans l'eau de la ressource. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **7 microgramme/L**
Valeur maxi : **25 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **26,2 °f**
Valeur maxi : **36 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône_ARS PACA - 132, Boulevard de Paris, 13003 Marseille
04 13 55 82 38
ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr